



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉPASSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'administration : 15 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2022

La loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19. Depuis le 1er août 2022, s'appliquent de nouveau les règles de droit commun :
pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Nombre de membres :	ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, Mme
En exercice.....: 17	Véronique BOUNET, Mme Christine CONORD, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Jeanine DELPIT,
Présents: 12	Mme Nicole DESLONDES, M. Fabrice FAUVET, M. Éric LELOGEAS, M. Hervé MAZIÈRE, Mme Audrey
Représentés: 2	ROUCHE, Mme Liliane TESSIÉRAS,
Votants: 14	

EXCUSÉS : M. Francis COLBAC (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Nadine MAROLLEAU, Mme Danielle MATA (mandataire Mme Véronique BOUNET), Mme Monique RAT (suppléante),

ÉTAIENT ABSENTES : Mme Josette FRAGNE, Mme Nadine SPETTINAGEL,

Lesquels, formant le quorum précédemment cité, ont pu délibérer.

Ont assisté à la séance : Mme Laure BALDE, Mme Solène ARVIEUX, agents du Centre Communal d'Action Sociale, assurant le secrétariat de la séance.

M. Olivier NICAUD, Directeur Général des services de la ville était excusé.

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il est proposé au Conseil d'administration les ajustements budgétaires suivants :

24557 Code INSEE	CCAS TRELISSAC CCAS TRELISSAC M14	DM n°2 2022
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60628-612 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	220,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-612 : Fournitures de petit équipement	1 690,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6158-612 : Maintenance	0,00 €	990,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-02 : Catalogues et imprimés	0,00 €	680,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 690,00 €	1 890,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331-02 : Versement mobilité	0,00 €	310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331-612 : Versement mobilité	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-02 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-02 : Cotisations C.N.F.P.J et Centres de gestion	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-02 : Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00 €	155,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-02 : Rémunération principale	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-612 : NBI, SFT et indemnité de résidence	1 665,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-612 : Autres indemnités	14 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-02 : Rémunérations	0,00 €	6 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-612 : Rémunérations	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-02 : Autres indemnités	0,00 €	14 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-612 : Autres indemnités	0,00 €	37 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-02 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-612 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-02 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-612 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-612 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456-02 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456-02 : Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-02 : Cotisations aux autres organismes sociaux	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-612 : Cotisations aux autres organismes sociaux	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-02 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-612 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	22 315,00 €	157 315,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533-02 : Cotisations de retraite	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7031-610 : Concessions dans les cimetières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
R-706-612 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118 200,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 000,00 €
R-7474-02 : Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 205,00 €	168 205,00 €	0,00 €	144 000,00 €

24557 Code INSEE	CCAS TRELISSAC CCAS TRELISSAC M14	DM n°2 2022
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°2

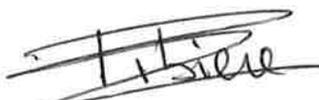
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-02 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 170.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2100-02 : Autres	0.00 €	1 170.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 170.00 €	1 170.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 170.00 €	1 170.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		144 000.00 €		144 000.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **DECIDENT** l'adoption des modifications ci-dessus valant décision modificative n°2.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil l'Administration.

La secrétaire de séance


Laure BALDE

Fait à TRÉLISSAC le 20 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente


Nadine BUIFFIERE

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

- ☞ de sa publication
et
☞ de sa transmission en Préfecture.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex), ou par l'application *Télérecours citoyen* accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.